

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE FEIGERES



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 Janvier de l'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal convoqué le 16 janvier réuni en session ordinaire, à la Mairie de Feigères, sous la présidence de Myriam GRATS, Maire de la commune.

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

Membres présents :

GRATS Myriam, SALLIN Michel, FOURCADE Christelle, COLLOMB Eric, DEFAGO Christian, ANDRIC Mihajlo, RAMBOSSON Olivier, MONTIBERT Dominique, BOITOUZET Patrick, GUICHON Raphaël, CÔME Noélie, FOLNY Brigitte, CURTENAZ Pierre, BOUVIER Sébastien, GEVREY Laetitia, DUNAND Dominique, MICHEL Ellen.

Pour	15
Contre	
Abstention Noélie Côme Pierre Curtenaz Brigitte Folny	3

Pouvoirs :

MEGEVAND Laurence (pouvoir à Eric COLLOMB)

Conseillers excusés :

Conseillers absents :

Aurélien PLACET

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle FOURCADE

DELIBERATION N° 2023-02 : Modificatif de l'annexe 2 tarifs de la salle communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment L2121-29 et L2144-3.

Vu l'annexe de la délibération portant tarification de la salle communale

Considérant la nécessaire sobriété énergétique ;

Considérant la hausse des tarifs d'énergie,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUGMENTE à compter du 1^{er} octobre 2023, les forfaits chauffage attachés aux tarifs de location de la salle communale

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Date de télétransmission :

Date de publicité :



Myriam GRATS

Christelle FOURCADE

ANNEXE 2 : TARIFS DE LOCATIONS

Approuvés par délibération n°2019/62 en date du 10/01/2019

Annexe supplément tarifaire **ENERGIE** approuvée par délibération **D2023_02** en date du 19/01/2023.

	Montant	Acompte
TARIF 1		
Location par les habitants de la Commune pour un événement familial		
Coin bar, cuisine, sanitaires	270 €	100 €
Grande salle, cuisine, sanitaires,	350 €	100 €
Supplément tarifaire ENERGIE applicable du 01/10 au 30/04	100 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	

TARIF 2		
Sociétés loi 1901 dont le siège social est situé à Feigères et exerçant leur activité sur la commune		
Coin bar, cuisine, sanitaires	270 €	100 €
Grande salle, cuisine, sanitaires,	350 €	100 €
Supplément tarifaire ENERGIE applicable du 01/10 au 30/04	100 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	

TARIF 3		
Sociétés loi 1901 dont le siège est hors de Feigères pour une activité rémunérée ou particulier n'habitant pas Feigères pour un événement familial		
Grande salle, cuisine, sanitaires	900 €	300 €
Supplément tarifaire ENERGIE applicable du 01/10 au 30/04	150 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	

TARIF 4		
Activités rémunérées organisées par des professionnels ou classées comme telles (forfait de 1 à 3 jours maximum)	600 €	100 €
Supplément tarifaire ENERGIE applicable du 01/10 au 30/04	150 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	

TARIF 5		
Activités gratuites n'intéressant pas Feigères de nature sociale, scolaire, culturelle, politique ou syndicale sans repas ni boisson	300 €	100 €
Supplément tarifaire ENERGIE applicable du 01/10 au 30/04	150 €	

TARIFICATIONS PARTICULIERES		
Organisme réalisant des activités locales régulières à but non lucratif intéressants Feigères (scolaire, sociale, culturelle, politique ou syndicale)	1 gratuité par an possible	
Associations à but non lucratif dont le siège social est domicilié à Feigères.	1 gratuité par an en raison de leur caractère d'utilité locale	
Deuxième manifestation de l'année civile organisée par les associations de la commune ayant bénéficié d'une première gratuité	170€ (frais de ménage inclus) hors frais de chauffage et de vaisselle	
Paroisse	Gratuité	